

Date de mise en ligne : - 2 JUIN 2026

ck

Arrêté n°2026_204

PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL A COMPTER DU 2 JUIN 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu l'arrêté n° 2025_188 du 28 mai 2025 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise territorial à compter du 2 juin 2025,
- Vu la liste d'aptitude mentionnée à l'article 10 du décret n° 2004-248 précité,
- Considérant les nominations intervenues depuis le 2 juin 2025 et les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude précitée,
- Considérant qu'il convient de radier les personnes n'ayant pas fait part de leur souhait d'être maintenues sur cette liste d'aptitude,
- Considérant qu'il convient de radier les lauréats arrivés au terme de leur inscription,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Sont inscrites sur la liste d'aptitude à l'emploi d'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL, à compter du 2 juin 2026, les personnes dont les noms suivent :

<u>NOM – PRENOM</u>	<u>SPECIALITE</u>
AUSSEMS Maxence	Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique
BENETTI Julien	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
BERTHELOT Florian	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
BONNEL Elise	Techniques de la communication et des activités artistiques
BORDIER Corinne	Environnement, hygiène
CHAPUT Clément	Environnement, hygiène
FIN Freddy	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
GUEURY Cindy	Espaces naturels, espaces verts

<u>NOM – PRENOM</u>	<u>SPECIALITE</u>
JEANMAIRE David	Espaces naturels, espaces verts
LAURENT Philippe	Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique
MAGNANI Pierre	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
MANCHIN Julien	Logistique et sécurité
OKERMANS Julien	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
PETIT Morhane	Espaces naturels, espaces verts
PICOT Sylvia	Environnement, hygiène
ROLLIN Guillaume	Logistique et sécurité
ROUSSELOT Lucas	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
SANTIN Vincent	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
SAUCET Théo	Logistique et sécurité
SECHAUD Anaïs	Espaces naturels, espaces verts
SIMON DIT ROY Nicolas	Espaces naturels, espaces verts
ULSAS David	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
VERDOT Nicolas	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
ZORIC Christophe	Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers »

ARTICLE 2 - Le Président du Centre de Gestion de l'Aube certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CR.

ARTICLE 3 - La Directrice du Centre de Gestion de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube et publié sur le site internet www.cdg10.fr,
- transmis aux Centres de Gestion des Centres de Gestion des Ardennes, de la Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube,
- communiqué à l'ensemble des Centres de Gestion en vertu de l'article 22 du décret n° 2013-593 susmentionné.

Fait à Sainte-Savine, le 1^{er} juin 2026

Pour le Président, par délégation,

La Directrice,


Claudine KOLUDZKI



IMPORTANT : toute nomination de personne inscrite sur cette liste doit faire l'objet d'une information ponctuelle auprès du Président du Centre de Gestion.



010-281000026-20260601-2026_204-AR